

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES - (N° 3266)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N° 15

présenté par  
M. Lecoq

à l'amendement n° 5 de M. Leseul

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.